

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 février 2014

## **L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre la société PRIVATE CAPITAL**

**L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention du public sur les activités de la société PRIVATE CAPITAL en rappelant que cette société n'est pas autorisée à recevoir des fonds ni à fournir des services d'investissement, ni à faire du démarchage bancaire et financier sur le territoire français.**

La société PRIVATE CAPITAL, dont le site internet est [www.privatecapitals.com](http://www.privatecapitals.com), démarché des investisseurs français pour leur offrir des placements ou des services financiers notamment sur le marché des changes, en se présentant comme " reconnue comme étant l'une des firmes des plus importantes firmes en matière de gestion de fortune ".

Cette société n'est pas autorisée à fournir des services d'investissement, ni à recevoir des fonds, ni à faire du démarchage bancaire et financier sur le territoire français.

Par ailleurs, le site internet de PRIVATE CAPITAL est en tous points identiques au site de la société GOLDMAN CAPITAL, qui avait fait l'objet, le 26 septembre 2013 d'une mise en garde de l'AMF et a été fermé depuis lors.

En conséquence l'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations de la société PRIVATE CAPITAL et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

De manière générale, avant de vous engager, vous devez toujours vérifier que l'intermédiaire financier qui propose ou conseille des investissements en instruments financiers figure bien sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (<https://www.regafi.fr> URL = [https://www.regafi.fr]). Si l'intermédiaire concerné ne figure pas sur ces listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations.

### **Vous avez des questions, des interrogations ?**

Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet <http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

### **Contact presse**

Direction de la communication – Christèle Fradin – Tél. : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

### **En savoir plus**

- ↳ L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre la société
- ↳ GOLDMAN CAPITAL
- ↳ Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)

### **Mots clés**

MISE EN GARDE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



## COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect



## COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés



## RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements

*Mentions légales :*

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02